



Montreuil, le 26 septembre 2013

Monsieur Guillaume PEPY  
Président de la SNCF  
2, place aux Etoiles  
CS70001  
93633 LA PLAINE ST DENIS CEDEX

---

**Objet** : Préavis de grève

---

Monsieur le Président,

Le 13 juin 2013, les cheminots, massivement, à l'appel de l'ensemble des Fédérations Syndicales de Cheminots représentatives, ont cessé le travail pour exiger satisfaction sur les revendications portant sur l'avenir de la SNCF, la relance du Fret, l'emploi et les recrutements au Cadre Permanent, l'organisation de la production avec un moratoire sur l'ensemble des réorganisations et restructurations et un retour à la mutualisation des moyens humains et matériels, la sûreté et la sécurité des agents et le pouvoir d'achat.

En effet, l'ouverture à la concurrence, l'éclatement du système ferroviaire, l'absence de financement, le poids de la dette et la politique menée par la Direction de l'entreprise ont des conséquences directes sur les cheminots et les usagers.

La tragédie de Brétigny, l'ensemble des accidents et incidents de cet été rappellent aux décideurs que la sécurité des usagers et des cheminots n'a pas de prix.

Il est urgent d'apporter des réponses aux besoins de service public.

Le 04 septembre 2013, les Fédérations Syndicales CGT – UNSA – SUD-Rail vous ont déposé une Demande de Concertation Immédiate sur des sujets qui impactent l'organisation de la production, la qualité du service et les conditions de vie et de travail des cheminots.

Lors de la réunion de concertation du 13 septembre, les mesures avancées par la Direction de la SNCF, si elles sont marquées par la mobilisation des cheminots au niveau de l'emploi, ne remettent pas en cause ses choix dans la conduite de ses orientations libérales. Votre discours lors de la présentation du projet « Excellence 2020 » confirme cette analyse.

Nous réaffirmons nos exigences :

- ➔ La communication des enquêtes et études suite à la catastrophe de Brétigny ;
- ➔ Une autre prise en compte de la sûreté des agents par un travail piloté nationalement de manière transverse et décliné dans les régions et établissements. Ce travail doit viser à ré-humaniser nos gares et nos trains et à améliorer la sécurité des circulations et des personnes par une politique préventive plus efficace basée sur les moyens et la proximité ;
- ➔ Le respect des dispositions statutaires et réglementaires trop souvent bafouées, notamment en matière de recrutements, de formation, d'application des procédures ;

- ➔ L'arrêt de l'utilisation abusive d'emplois précaires, de stagiaires et alternants sur des postes de cheminots, comme les mutations et la mobilité contrainte qui, en plus de dégrader les conditions de vie des cheminots, sont autant de facteurs fragilisant la sécurité et la qualité de la production ;
- ➔ L'emploi et les recrutements au cadre permanent avec une réévaluation, à la hausse, des effectifs de l'EPIC pour l'année 2013, notamment par une politique volontariste concernant les jeunes en fin de cursus d'alternance afin de garantir des conditions et une qualité du travail de haut niveau ;
- ➔ Un travail sur les organisations de la production qui impactent les différents services et métiers afin de faire progresser l'efficacité globale de notre entreprise publique ;
- ➔ Une meilleure mutualisation des moyens en articulant les organisations du travail autour des métiers dans le but d'avoir sur le territoire une entreprise réactive, efficace et faire en sorte que les cheminots puissent mieux travailler ensemble.

Le niveau des propositions de la Direction de la SNCF ne correspond pas aux enjeux posés pour assurer un véritable service public SNCF et améliorer les conditions de vie et de travail des cheminots.

Il en est de même concernant le Fret comme sur les aspects sociaux et les droits des cheminots qui sont sans cesse attaqués, notamment les Facilités de Circulation et les Prestations Familiales.

Rien n'est inéluctable pour remédier à ces préoccupations majeures en améliorant rapidement cette situation.

Par conséquent, conformément à l'article L2512-2 du code du travail, la Fédération CGT vous dépose un préavis de grève couvrant la période du mardi 08 octobre 2013 à 19h00 au jeudi 10 octobre à 08h00. Le préavis couvre l'ensemble du personnel de la SNCF.

Nous restons disponibles pour engager de véritables négociations dans l'intérêt de la SNCF, entreprise de service public, au centre des préoccupations des usagers et des cheminots.

Nous serons très attentifs à la qualité du dialogue social que vous donnerez pour engager des discussions sérieuses sur les revendications exprimées dans ce préavis.

Si tel n'était pas le cas, vous porteriez l'entière responsabilité d'une situation conflictuelle à la SNCF.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations respectueuses.

Bernard GUIDOU



Secrétaire Fédéral